

**Arrêté de circulation et de stationnement  
17 Juin 2018**

**13-18**

Nous, Maire de la Commune de Mutigny

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'article L2212-1, L2212-2 et L2213-6,

En raison de l'organisation d'une broncante vide grenier, le Dimanche 17 Juin 2018 de 6h à 18h

Considérant la nécessité de sécuriser les lieux, il y a lieu de règlementer la circulation et le stationnement sur les voies suivantes : Rue Thelliez (ex-grande Rue) , Place Garitan (ex-Place de la Mairie) et Rue de l'Eglise

**ARRETONS**

**Article 1 –**

Le Dimanche 17 Juin 2018, la circulation et le stationnement sera interdit Rue Thelliez, Place Garitan et Rue de l'Eglise, entre 6h00 et 18h00

**Article 2 –**

La signalisation nécessaire sera mise en place

**Article 3 –**

Madame le Maire et ses adjoints, la secrétaire de Mairie, la Gendarmerie sont chargés de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Mutigny, le 7 Juin 2018

Le Maire

Marie-Claude REMY